

Jean-Pierre Sueur est intervenu ce mardi 13 février au Sénat lors du débat sur le projet de loi relatif à l'organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

S'étant rendu à la tête d'une délégation de la commission des lois en Nouvelle-Calédonie et ayant établi un rapport, Jean-Pierre Sueur a vigoureusement défendu ce texte qui permet l'organisation de la consultation prévue par les accords de Matignon en 1988, puis ceux de Nouméa en 1998.

Il est revenu sur l'action de son ami Michel Rocard qui, après une période d'intenses violences et d'incompréhension, avait fait le pari, au départ incroyable, d'un accord auquel ont puissamment contribué Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, ainsi que tant d'autres au cours des trente dernières années.

Il s'est réjoui du consensus qui s'est établi récemment entre les signataires de ces deux accords sur la liste électorale spéciale pour la consultation référendaire. Il a demandé à la ministre, Mme Annick Girardin, que la question posée soit « *extrêmement claire* » : « *que votre oui soit oui et que votre non soit non* » a-t-il dit, « *il s'agit là de l'indispensable fidélité à l'engagement pris par la République* ».

Il a achevé son propos en rappelant que les communards avaient été exilés à l'île des Pins, en Nouvelle-Calédonie, à 18 000 kilomètres de Paris, alors que Victor Hugo plaidait, sans succès, à la tribune du Sénat pour l'amnistie. « *C'était un artisan de paix* », a-t-il dit, « *comme tous ceux qui œuvreront demain pour que la consultation voulue par la République en Nouvelle-Calédonie soit une œuvre de paix* ».